

## AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT

---

**Préambule** • Pour des raisons de sécurité, un participant ne pourra être confié à un tiers que sur présentation d'une autorisation expresse de la personne investie de l'autorité parentale ou du droit de garde (Père, mère ou tuteur). Une décharge de responsabilité sera signée par la personne ainsi mandatée. Le Directeur refusera toute visite ou prise en charge à une personne qui ne serait pas en possession de cette autorisation écrite.

Ce **document original** doit être remis à l'organisme AQUARELLE : 3, Rue de Verdun – BP 48 – 78590 NOISY LE ROI – Téléphone : 01.30.80.42.42.

Je soussigné(e) Mme\*, Mr\* \_\_\_\_\_ , Mère\*, Père\*, Tuteur\*, investi(e)  
de l'autorité parentale\* ou de la garde \* de :

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

AUTORISE ,

Mme\*, Mr\* \_\_\_\_\_ (qui devra présenter ses papiers  
d'identité au responsable du groupe),

A LE PRENDRE EN CHARGE A LA FIN DE SON SEJOUR, DIRECTEMENT AU CENTRE\* OU  
SUR LE LIEU DE RETOUR\* .

Nom du centre : \_\_\_\_\_ . Séjour (du ... au ...) : \_\_\_\_\_

Je décharge le Directeur du centre et l'organisme AQUARELLE de toute responsabilité à partir du  
moment où mon enfant aura été remis à cette personne.

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Signature de la personne investie de l'autorité parentale.

\* rayer les mentions inutiles.